



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.

THEME : TRAVAUX 2

**OBJET : AMENAGEMENT DE
LA PLACE GALLICE BEY/
MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT.**

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, DAVANTURE Bruno,
NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Par délibérations n° DEL 2012.03.21/076 du 21 mars 2012 et n° DEL 2012.04.20/104 du 20 avril 2012, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la place Gallice Bey.

Cette opération pouvant être financée par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, il convient de modifier le plan de financement.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Aménagement de la place (sans l'eau pluviale)

Organisme	Montant subventionnable	%	Montant H.T
Etat (DETR)	271 030 €	35	94 861 €
Région Provence-Alpes Côte d'Azur	271 030 €	30	81 309 €
Département des Hautes-Alpes	271 030 €	15	40 654 €
Autofinancement	271 030 €	20	54 206 €

Les autres dispositions mentionnées dans les comptes rendus des délibérations des 21 mars 2012 et 20 avril 2012 restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ce nouveau plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

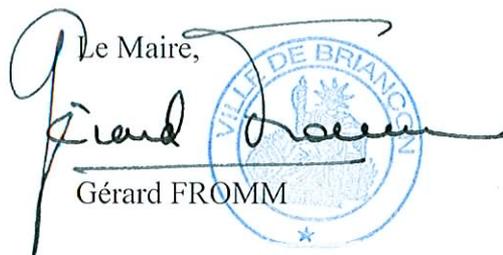
POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012
PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012
NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012